

Rapport sur l'atelier : Société civile et développement participatif

Dakhla, 12 mars 2012

Dans le cadre de la préparation institutionnelle de la formulation du projet de modèle de développement pour les provinces du Sud, et de la mise en œuvre des dispositions de la démarche participative avec les différentes composantes de la population de la région, et mû par le désir d'achever, pour la dépasser, l'étape du diagnostic et de la description de l'état des lieux, le CESE a organisé à Dakhla, le 12 mars 2013, un ensemble d'ateliers destinés à recueillir les idées et propositions de l'ensemble des acteurs associatifs, afin d'en alimenter le processus de réflexion collective visant à élaborer une vision des caractéristiques et composantes du modèle de développement le plus efficient pour la promotion des régions du Sud marocain.

Un ensemble d'associations et d'organisations de la société civile ont pris part à l'atelier dédié au thème *Action associative et développement participatif*, et destiné à recueillir des idées et approfondir la réflexion au sujet des conditions et contraintes de l'exercice associatif et civil, et prospector les perspectives et pistes possibles pour habiliter les composantes de ce secteur et les impliquer dans les efforts de développement recherchés.

Cet atelier thématique s'est déroulé en deux séances. Pendant la première, les exposés préliminaires et les interventions se sont centrés sur les rôles de la société civile en tant que porteur des valeurs de l'initiative, de la participation et de l'action bénévole, pour dépasser les aspects d'insuffisance et de carence dont souffrent les régions de cette zone. Les interventions de la deuxième séance ont, quant à elles, évoqué des questions relatives aux moyens de faire participer la société civile et de la responsabiliser, et aux possibilités de la voir accoucher d'élites locales disposant des qualifications requises pour la mise en œuvre du régionalisme avancé, dans la perspective de construire une autonomie avancée dans les provinces du Sud.

Les différents exposés et interventions ont montré que tout propos évoquant les rôles de la société civile, dans quelque nouveau modèle de développement que ce soit, suppose que l'on s'arrête sur les causes subjectives et objectives qui empêchent la participation des acteurs associatifs aux projets et efforts de développement, depuis la disparité sévissant au sein même du tissu civil quant aux conceptions, visions et valeurs que l'action associative doit concrétiser et traduire, et jusqu'à la dispersion des efforts, l'absence de gestion des projets, le manque de visibilité, de planification et de rationalisation du travail, la faible délimitation des

responsabilités et des indicateurs de suivi et d'évaluation, l'absence d'encadrement adéquat des acteurs, de tableau de pilotage à même de relever les défis du développement, la domination de la concurrence irrationnelle, ainsi que l'intervention des autorités publiques dans le travail de ces associations à cause de la dépendance financière et de la carence en termes de moyens humains et matériels.

Etant donné que la nouvelle Constitution ouvre des perspectives historiques devant la société marocaine, et qu'elle incite à la mobilisation de toutes les énergies pour initier des changements radicaux sur tous les plans – y compris ceux ayant trait au régionalisme avancé et aux rôles assignés aux organisations de la société civile –, les participants à cet atelier ont considéré qu'il est grand temps de prendre un engagement collectif conscient dans l'implémentation de la décentralisation et du régionalisme avancé, et de dépasser l'esprit de reproche, de récrimination, de passivité et d'inertie, à celui de la présence massive dans tous les domaines, du renforcement de la participation à la chose publique, locale, régionale et nationale, de la consolidation du vécu des libertés, de l'approfondissement de la culture des droits et des devoirs, et de la prise de responsabilité dans la proposition, le suivi et la reddition de comptes des politiques publiques.

La culture de la société civile étant au fond bâtie sur de grands principes – tels ceux de la liberté, de la responsabilité, de l'équité, de la probité, du bénévolat, de la solidarité, de l'autonomie et la dignité –, les acteurs de la société civile sont appelés à construire des projets, à proposer des idées, et à prendre sérieusement part aux solutions proposées, pour consolider les dynamiques civiles et répondre aux attentes des différentes catégories et classes sociales.

A partir des idées et propositions exprimées lors de l'atelier *Société civile et Développement participatif* de la part des représentants des associations présentes, il ressort que les interventions et idées convergent vers les points suivants :

- 1) La nouvelle Constitution offre aux organisations de la société civile de larges opportunités d'action, d'intervention et de participation spécifique à la chose publique, en soulignant en de nombreux endroits les nouveaux rôles dévolus aux acteurs dans ce domaine, outre les attributions accordées au Conseil consultatif pour la Jeunesse et l'Action associative. Aussi, et afin de dépasser l'état de dispersion actuel, sied-il d'œuvrer à unir toutes les énergies civiles dans des réseaux, dans le cadre d'un dispositif, d'une instance institutionnelle, ou d'une branche locale de ce Conseil attendu, afin de faciliter et de développer l'action et l'efficacité des acteurs, et

d'éviter le gaspillage, la saisonnalité, l'improvisation et la concurrence irrationnelle ;

- 2) Les autorités territoriales doivent cesser d'intervenir dans les activités des associations de la société civile, et sont appelées à mettre fin aux comportements et façons d'agir qui consacrent la dépendance et la subordination et gênent les initiatives et les organisations de la société civile, et éviter l'électivité dans l'octroi des aides ;
- 3) Accorder une attention particulière à la formation, consolider les aptitudes des associations, dans le cadre d'une conception claire des champs d'intervention, et déployer les valeurs de la citoyenneté, pour la préparation d'élites aptes à conduire la mise en œuvre du modèle de développement convoité ;
- 4) Généraliser et enraciner la culture de la société civile au sein des associations qui œuvrent dans ce domaine, et au sein des canaux de communication et d'échange culturels et institutionnels ;
- 5) Restaurer le climat de confiance entre les différentes parties prenantes : autorités, élus, citoyens et acteurs associatifs, dans le cadres de nouvelles règles qui rompent d'avec l'approche sécuritaire pour consacrer les valeurs des droits et des devoirs, et valoriser la responsabilité, la transparence et la reddition des comptes ;
- 6) Mettre en œuvre le régionalisme avancé comme dynamique à même de libérer les énergies, notamment dans les milieux des jeunes et des femmes, et instaurer des cadres institutionnels adéquats pour la production et la reproduction des élites qualifiées, capables de prendre part à la gestion de la chose publique locale et régionale, et faire participer les organisations de la société civile à la conception, au suivi et à l'évaluation des plans de développement dans les provinces du Sud ;
- 7) Veiller à assurer l'autonomie des composantes de la société civile, en mettant au point un dispositif de financement propre à y aider (sous la forme d'un fonds, d'une agence, etc.), à travers des projets définis et des contrats clairs ; mettre en œuvre les dispositifs de contrôle et de reddition de comptes ; se libérer de toutes sortes de tutelle et de coercition ; consolider la culture de la productivité et capitaliser sur les acquis ;
- 8) Consolider les champs des libertés et de l'exercice démocratique ; inciter les jeunes et les femmes à la participation politique ; éviter les amalgames entre l'action politique en tant que telle et l'action civile, et instaurer des voies de complémentarité entre les deux, pour le bien de la population et de la région ;
- 9) La mobilisation collective des acteurs de la société civile pour la mise en œuvre du régionalisme avancé et la préservation de l'unité territoriale nationale ;

10) La valorisation du patrimoine culturel hassani, et son intégration en tant que levier original pour participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du modèle de développement des provinces du Sud.